

Madame, Monsieur,

Afin de vérifier que nous disposons d'informations correctes et actualisées, vous devez valider chaque année les données relatives à votre système d'alarme (**même si elles n'ont pas fait l'objet de modifications**).

A cet effet, vous devez vous rendre sur le site Internet www.policeonweb.be. L'accès à ce site sécurisé requiert l'utilisation de votre carte d'identité électronique (lecteur de carte + code PIN) ou de votre 'token citoyen'.

Si vos **données n'ont pas été modifiées**, cliquez sur '*validation annuelle*'. Vous recevez alors un résumé de la déclaration. Au bas de ce résumé, cliquez sur '*confirmer*'. Votre validation annuelle est à présent confirmée. Vous pouvez imprimer ce document comme preuve.

Si, par contre, vos **données ont été modifiées**, cliquez sur '*modifier*'. Vous pouvez modifier les données qui ne sont plus valables. Cliquez ensuite sur '*suivant*'. Vous recevez alors un résumé de la déclaration sur la base des nouvelles données. Au bas de ce résumé, cliquez sur '*confirmer*'. Vos nouvelles données sont à présent confirmées et la validation annuelle est également en ordre. Vous pouvez imprimer ce document comme preuve. Aucune autre démarche n'est requise.



SPF Intérieur
DG Sécurité et de Prévention
Direction Sécurité Privée
Boulevard de Waterloo, 76
1000 Bruxelles

www.vigilis.be